



## COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### SYNTHESE FINANCIERE - BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LES ARCADES

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Cette note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la commune [www.brignais.fr](http://www.brignais.fr)

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année. Le compte administratif s'apparente au bilan financier du Président qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	979 296,98	g	992 898,53
	Section d'investissement	b	41 542,99	h	52 721,50

## I. La section de fonctionnement :

### A. L'évolution des principales dépenses réelles de fonctionnement :

MVT	Code Chapitre	Libellé Chapitre	Réalisé 2017	Réalisé 2018	% variation réalisé 2018-2017
REEL	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	218 069,21	174 433,93	-20,01%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	441 938,60	503 719,46	13,98%
	016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	213 694,61	265 771,99	24,37%
		Somme :	873 702,42	943 925,38	8,04%

#### 1. Les charges à caractère général :

Ces charges sont en baisse par rapport à l'année 2017 soit -20%. Elles atteignent la somme d'environ 174 434€ pour l'exercice 2018. Cette

baisse s'explique par plusieurs facteurs ponctuels survenus en 2017 et non reconduits en 2018 (intervention d'un cabinet de conseil dans le cadre de l'optimisation des cotisations patronales,

anniversaire des 40 ans de la résidence...) Des économies ont été réalisées notamment en matière de fluides grâce à la rationalisation des coûts dans le cadre des marchés publics. Il est à noter le développement de certaines activités pour le maintien du lien social grâce à une nouvelle dotation, le « forfait autonomie » : marché de Noël, Carnaval, goûters, fête des voisins...

## 2. Les charges de personnel :

En 2018, les charges de personnel sont en hausse de 13.98%. Elle s'explique notamment par l'intégration de la mise à disposition du personnel de la Ville vers la résidence Les Arcades pour un montant d'environ 60 000€ (personnel ressources humaines, service financier, services techniques, ...). L'équipe de la résidence a été impactée par des longs arrêts maladie d'agents sur les postes d'agents d'entretien et de gardien, qui ont été remplacés par du personnel non titulaire. Un poste d'agent de prévention et de maintien du lien social a également été pourvu partiellement, en lien avec les recettes du « forfait autonomie ».

## 3. Les dépenses afférentes à la structure :

Elles sont en hausse de 24.37% pour l'exercice 2018. Cela s'explique par le développement de nouvelles animations en lien avec les actions de prévention contre la perte d'autonomie, les interventions de professionnels extérieurs (psychomotricienne, diététicienne) et par la mise en place d'ateliers musique avec la location d'une borne MELO. En 2018, la résidence a proposé la 1<sup>ère</sup> édition des « Arcades Plage » (qui vise à créer du lien et des temps conviviaux pour les résidents et les seniors de la commune, tout en profitant du parc arboré de la résidence).

A cela s'ajoute un certain nombre de travaux réalisés sur le bâtiment afin de limiter la vétusté de ce dernier (étanchéité, mise aux normes des ascenseurs, adoucisseurs d'eau, tourelle de désenfumage...). A noter également, la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion et de facturation qui devrait être opérationnel courant 2019.

## B. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement :

MVT	Code Chapitre	Libellé Chapitre	Réalisé 2017	Réalisé 2018	% variation réalisé 2018-2017
REEL	017	PRODUITS DE LA TARIFICATION	617 177,86	628 577,75	1,85%
	018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	293 318,44	361 784,87	23,34%
	019	PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES	33,95		-100,00%
		Somme :	910 530,25	990 362,62	8,77%

### 1. Produits de la tarification :

Le forfait « soin » versé par l'Agence Régionale de Santé représente 26% des produits de la tarification. Il est en baisse par rapport à 2017 suite à une latence de poste lié au départ en retraite d'un personnel soignant. A cela s'ajoutent les recettes de loyers des résidents, tarifs journaliers votés par le Département qui ont été revus très légèrement à la hausse en 2018 comme en 2017. Ils n'avaient pas évolué depuis 2009.

### 2. Autres produits relatifs à l'exploitation

Il s'agit entre autre des recettes de restauration et des prestations annexes proposées aux résidents (coiffeur, podologue, réflexologue, ...). A cela s'ajoute, le « forfait autonomie », versé par le

Département, dans le cadre de la Conférence des financeurs, pour le développement des actions pour le maintien de l'autonomie.

Enfin, la ville a versé une subvention à hauteur de 140 600€ contrairement à 2017 où le budget des Arcades était en autonomie. Cette subvention a permis de financer la réalisation des travaux sur le bâtiment, le changement du logiciel de facturation et suivi du résident, de valoriser la mise à disposition du personnel Ville et de faire face à la baisse temporaire du forfait soin.

*A noter en 2017, une régularisation des cotisations patronales URSSAF versées à tort de 2014 à 2016 non reconduite sur 2018.*

## II. La section d'investissement :

### A. Les dépenses réelles d'investissement :

MVT	Code Chapitre	Libellé Chapitre	Réalisé 2017	Réalisé 2018	% variation réalisé 2018-2017
REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 487,90	5 764,96	5,05%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	1 773,12	#DIV/0
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 791,66	31 469,00	-40,39%
		Somme :	58 279,56	39 007,08	-33,07%

Les dépenses d'investissements de 2018 sont en baisse par rapport à 2017. Les principales réalisations sont l'acquisition d'une auto-laveuse (3k€), l'achat d'un équipement de sonorisation/vidéo pour les salons et le restaurant (5k€), la création de places de stationnement suite à l'aménagement du parking des Tasses (7k€), le remplacement du moteur du portail électrique (4k€) ainsi que des extincteurs (3k€) et enfin l'achat de matériel informatique (2k€).

A noter que la Résidence n'étant pas propriétaire du bâtiment, les gros travaux réalisés sur ce dernier ne rentrent pas dans les dépenses d'investissement.

*Pour rappel, en 2017, adaptation du minibus et réalisation d'un graphisme visuel (15k€) remplacement de la vaisselle et des équipements pour le portage des repas (8k€) et mise en conformité accessibilité (12k€).*

### B. Les recettes réelles d'investissement :

MVT	Code Chapitre	Libellé Chapitre	Réalisé 2017	Réalisé 2018	% variation réalisé 2018-2017
REEL	10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	5 530,29	6 399,97	15,73%
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	16 500,00	4 267,00	-74,14%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	7 082,10	6 682,93	-5,64%
		Somme :	29 112,39	17 349,90	-40,40%

Pour financer ses investissements, la résidence des Arcades dispose notamment, de son épargne et du Fond de Compensation de la TVA. En 2018, elle a également été soutenue par la CARSAT pour son projet de renouvellement de vaisselle et d'équipement du portage des repas.

Les emprunts et dettes assimilés concernent l'encaissement des cautions des résidents qui ont été admis au sein de la résidence durant l'année 2018. Ces cautions sont restituées au départ des résidents, si l'état de l'appartement ne nécessite pas de gros travaux.